

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 22 janvier 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **17**
Qui ont pris part à la délibération **15**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT-DEUX JANVIER à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **15**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 13
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

15/01/2026

Absents excusés : 4 (dont 2 pouvoirs)
Fabien CABROLIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Nathalie GELY,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Date d'affichage

19/01/2026

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

Délibération n° 2026/01/004 – BP 2026 – Subvention voyages scolaires
Collège Pierre SOULAGES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande du Collège Pierre SOULAGES de participation au financement de deux séjours avec nuitées à destination des élèves de 3^{ème} et 6^{ème}.

Monsieur le Maire précise que le séjour des élèves de 3^{ème} se déroulera du 15 au 20 mars 2026 et concernera 8 élèves domiciliés à Marcillac-Vallon. Le séjour des élèves de 6^{ème} se déroulera du 15 au 19 juin 2026 et concernera 10 élèves domiciliés à Marcillac-Vallon.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la subvention est calculé sur la base de 10€ par nuitée, pour les élèves domiciliés sur le territoire de la Commune de Marcillac-Vallon.

Monsieur le Maire précise que l'aide sera versée au collège et déduite du prix de revient du voyage uniquement aux familles résidant sur le territoire de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver la proposition d'attribution d'une subvention de 800 € au Collège Pierre SOULAGES, dans le cadre des voyages scolaires durant l'année scolaire 2025-2026.
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte rendu exécutoire,

Après transmission par voie dématérialisée

En Préfecture le :

Publication le :

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ